



Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Etaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

Ont donnés procuration : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

Etaient absents : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

Objet : 17- Demande d'aide sociale

Une demande d'aide sociale a été adressée à la commune. La commission communale d'action sociale créé le 3 avril 2023 suite à la dissolution du CCAS s'est réunie le 4 avril 2024 pour statuer sur le dossier de demande d'aide sociale et à l'unanimité des membres présents à valider l'octroi d'une aide de 120 €.

Après examen de la demande,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle à la personne dont le nom sera mentionné en annexe d'un montant de 120 €.

Dit que cette dépense est inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2024 article 65 134.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le **09 AVR. 2024**
et publié sur le site internet de la commune le **10 AVR. 2024**

Patrice ROBILLARD